



Date : 8 novembre 2019
Auteur : Marc Leobet
Historique : version 0.1
Destinataires : participants

Commission « Règles de mise en œuvre »

Réunion du 8 novembre 2019 de 10h à 17h

Membres présents

Maria TOMANOV	Cons. Rég. ARA	Serge MOTET	IGN
Léo DARENGOSSE	ISOGEO	Marie LAMBOIS	IGN
Alix MARC	Montpellier méd. Métropole	Pierre VERGEZ	IGN/Appui CNIG
Guillaume GRECH	MNHN	Robert RIVIERE	MTES/. /SNUM
Jean-Yves CHATELIER	INERIS	Marc LEOBET	MTES/. /MIG
		Thierry VILMUS	BRGM

Points à l'ordre du jour :

1. - Validation du guide de recommandation du CNIG sur les métadonnées (Marie Lambois)
2. - Point sur le nouveau processus et le calendrier du nouveau rapportage INSPIRE. Quel impact sur les plateformes thématiques et régionales ? (Thierry Vilmus)
3. - listes de données prioritaires : présentation et explication du nouveau rôle du Géoportail européen (Marc Leobet)
4. - mise en place des données de référence nationales et régionales : avancement et difficultés. Données de couverture régionales : faut-il aller plus loin? (discussion)
5. - Nouvelles de l'Europe : Quelles perspectives pour INSPIRE? (Marc Leobet)
6. - Futur de la Commission RMO

VALIDATION DU GUIDE DE RECOMMANDATION DU CNIG SUR LES MÉTADONNÉES

Par Marie Lambois, IGN (voir les diapositives)

Après la résolution des commentaires, le GT Métadonnées a décidé d'attendre la publication, par le groupe européen ad hoc, des précisions sur le lien entre données et services afin d'insérer dans le guide français une solution technique stabilisée. Celle-ci sera mise en œuvre dans le Géoportail EU en janvier.

Cette solution rendra plus facile et plus fiable le lien entre les métadonnées de données et les services en réseau.

Ces précisions, qui permettent de fixer les listes de valeur autorisées, ne changeant pas les principes déjà portés dans le projet de guide français, la commission RMO décide de le valider sous réserve de l'accord prochain, par le GT Métadonnées et par voie électronique, des modifications.

A noter que Geonetwork 3.8, qui succède définitivement à Géosource, est déjà adapté à ces recommandations. Par ailleurs, MonGéosource continue, et l'outil de saisie de métadonnées du JRC, mis en œuvre sur le Géoportail EU, a été retiré.

NOUVEAU PROCESSUS ET LE CALENDRIER DU RAPPORTAGE INSPIRE

Par Thierry Vilmus, BRGM (voir les diapositives)

Le contexte : la décision 2019/1372 d'exécution de la Commission européenne du 19 août 2019 fixe désormais les conditions de rapportage d'INSPIRE. Elle réduit les indicateurs à 19 (contre 48 dans la précédente), réduit le délai de production (date de référence au 15/12 de l'année, envoi du rapport au 31/03 de l'année suivante).

Lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?toc=OJ%3AL%3A2019%3A220%3ATOC&uri=uriserv%3AOJ.L.2019.22.0.01.0001.01.FRA>

Les Etats membres l'ont adoptée à l'unanimité.

La mise en œuvre des recommandations issues aux *Technical guidelines V2* est fixée en mai 2020. La date importante sera en fait surtout le 15 décembre 2020 pour le rapportage 2021.

Il est rappelé l'adresse du Géoportail EU : <https://inspire-geoportal.ec.europa.eu/index.html>

du validateur : <http://inspire.ec.europa.eu/validator/v2/>

et du « Resource checker » : <https://inspire-geoportal.ec.europa.eu/linkagechecker.html>

Le BRGM est missionné par la MIG pour transmettre tous les éléments nécessaires aux plateformes régionales et thématiques.

Lors de la réunion d'octobre du MIG-T, la Commission européenne a rappelé que la mise en place d'obstacle de type identifiant-mot de passe à seul but du suivi des consommations de données n'est pas autorisée. Ils doivent être retirés.

Précisions sur les données prioritaires et les données de référence :

- Les données prioritaires sont des données déjà produites et fournies à la

Commission européenne dans le cadre de reportages obligatoires liés à des directives environnementales. Il s'agit de leur appliquer INSPIRE et de les rendre davantage visibles.

Elles sont produites par des services ou des établissements publics de l'Etat en réponse à des réglementations spécifiques et n'entrent pas dans le champ de coordination du CNIG. C'est pourquoi nous ne les avons pas traités au sein de la commission RMO.

- Les données de référence de la liste du CNIG sont des données de couverture nationale ou régionale qui correspondent à la notion de « champ géographique » (*spatial scope*).

-

Données de référence régionale : il y a consensus à la commission RMO pour considérer qu'il n'est pas opportun de traiter ce point en son sein. Il est convenu de mettre d'abord en œuvre les travaux au niveau national puis d'en évaluer les effets avant, probablement, d'en saisir la commission Animation territoriale, mieux à même de construire un consensus.

Les données infra-régionales n'ont pas de code particulier et seront considérées comme locales.

RETOUR SUR LA CONFERENCE D'HELSINKI

Par Marie Lambois, IGN

Conférence centrée sur la technique et de taille réduite par rapport aux conférences européennes habituelles, elle proposait des challenges scénarisés autour des données INSPIRE.

Quelques points :

- Messages pour s'ouvrir à d'autres communautés que celle géomatique géomatique (« spatial is not special »).
- Peu de données INSPIRE utilisées car difficile de les trouver et de les télécharger, puis d'en comprendre les licences.
- Peu d'équipes participantes aux challenges proposés mais de jolies choses, intéressantes.
- A introduire en France sur le modèle de ce que le MTES avait construit avec ses établissements scientifiques et techniques (RST Analytics). Peut-être en relation avec les Géodatadays ?

FUTUR DE LA COMMISSION RMO

Marc Leobet annonce la fin de son intérim à la présidence de cette commission pour la fin de l'année 2019. Fin 2017, il avait informé le secrétariat permanent du CNIG de son souhait de ne pas voir renouvelé son mandat au printemps 2018. En effet, passé la période de négociation européenne, l'activité de la commission est devenue plus technique et il considérait qu'une autre personnalité devait insuffler une nouvelle dynamique à la commission.

Aujourd'hui, après la fin de l'important chantier de la troisième version du guide Métadonnées du CNIG, au moment où il n'exerce plus d'activité notable dans le champ de l'information géographique et où il n'existe pas de perspective claire de la fin de cet intérim, il estime qu'il est temps de clore ce point.

En effet, il rappelle que la commission RMO a pris la suite du Groupe de liaison INSPIRE, créé en 2004 par François Salgé, Secrétaire général du CNIG et qu'il avait repris en 2008.

Il se dit fier des travaux d'écoute et de coordination menés lors des négociations des règlements européens, des consensus finalement facilement établis même sur des sujets ardu, de la production des guides techniques établis en des temps courts (un an chacun), de la grande réactivité de la commission et de ses groupes de travail lorsqu'il a fallu gérer des difficultés.

Le secrétariat permanent du CNIG a été prévenu en septembre de sa décision et il lui appartient de prendre les mesures adaptées pour la suite. En cas de besoin, il est sûr que Pierre Vergez, chargé de l'appui au CNIG, saura construire avec les membres de la commission la réponse ad hoc.

Marc Leobet reste chargé d'INSPIRE au sein du MTES.